

Groupe de Travail Postes adaptés 7 avril 2017

Compte-rendu des représentants SNUDI-FO

Vincent COTTALORDA, Jean-Philippe BLONDEL, Jean-François BRASQUIES

Ce groupe de travail examine chaque année à la même période les demandes de postes adaptés, d'aménagement partiel du temps de travail ou d'adaptation matérielle et les demandes d'allègement horaire. Ces demandes devaient être remontées par la voie hiérarchique au mois de novembre pour une mise en œuvre du dispositif à la rentrée scolaire 2017.

Dans cette commission académique, l'Administration doit prendre l'avis des élus du Personnel avant d'arrêter ses décisions pour chacune des demandes. Les représentants SNUDI-FO sont intervenus pour défendre précisément et avec insistance toutes les demandes qui leur avaient été confiées, ce qui a conduit à une certaine exaspération de l'administration.

Pour les représentants SNUDI-FO, il n'est pas acceptable d'entendre que les aides accordées correspondent aux besoins des collègues et que « ce n'est pas un problème de moyens » alors que seulement 34% des nouvelles demandes sont acceptées.

Les représentants SNUDI-FO affirment qu'ils sont parfaitement dans leur rôle en exprimant leur avis, que celui-ci soit contraire ou favorable à la proposition de l'administration ainsi qu'en allant chercher toutes les réponses aux questions et les justifications de l'Administration que les collègues sont en droit de connaître. La présidente de séance a admis que l'Administration devait en effet répondre à toutes les demandes exprimées par les représentants du Personnel.

Les représentants SNUDI-FO continueront d'intervenir après cette commission auprès de l'Administration pour les demandes dont la réponse est clairement insatisfaisante, pour que des réponses soient apportées en termes de moyens supplémentaires, comme ils l'ont fait ces dernières années.

Concernant les moyens alloués, la présidente de séance a levé l'ambiguïté liée aux documents préparatoires à cette commission. En effet, un seul poste supplémentaire était annoncé dans ces documents, ce qui était contraire à l'annonce faite lors du Comité Technique Académique d'allouer 2 postes supplémentaires pris sur les moyens académiques. **Au final, 3 postes supplémentaires sont attribués par rapport à la dotation 2016.**

Même si Force Ouvrière prend acte que le Recteur répond favorablement à notre revendication que nous avons encore portée avec insistance lors d'une audience en octobre 2016, les représentants SNUDI-FO font le constat que trop de collègues sont écartés de ce dispositif d'aide. La présidente de séance répond que si ce n'est pas à nos yeux satisfaisant, cet effort de dotation supplémentaire est tout à fait conséquent pour l'Administration.

Les représentants SNUDI-FO exigent que les seuls critères pour attribuer des aides soient les besoins de nos collègues. Ainsi, les représentants SNUDI-FO se sont étonnés de voir apparaître l'avis de l'IEN de la circonscription d'Apt pas favorable à un allègement horaire sur un poste spécialisé. Les représentants SNUDI-FO refusent que l'allègement horaire soit mis en relation avec

le poste occupé. La présidente de séance reconnaît que cet avis n'a pas sa place dans l'examen des demandes et le présente comme « une erreur ».

Force est de constater qu'à défaut de pouvoir répondre correctement aux demandes, l'Administration cherche à les réduire. Ainsi, cette année, concernant les allègements horaires, l'Administration estime qu'elle ne doit répondre que strictement aux besoins de temps pris pour suivre des soins et les allègements horaires ne devraient donc plus être accordés pour le repos.

Force Ouvrière s'en est inquiété comme des conséquences de la circulaire relative aux « absences perlées » parue dans le Bulletin Officiel. La présidente de séance répond que l'Administration devait en effet étudier prochainement la mise en œuvre de cette préconisation ministérielle mais qu'elle le ferait dans le respect des droits des personnels dont FO l'alerte sur plusieurs points (confidentialité, stigmatisation..., cf notre déclaration préalable).

En conclusion 203 demandes ont été formulées sur l'ensemble de l'académie (79 l'ont été sur le département de Vaucluse, 103 sur les Bouches-du-Rhône). Seulement 140 ont été satisfaites ou partiellement satisfaites (55 dans le Vaucluse, 62 dans les Bouches-du-Rhône), soit 68% pour l'académie (69% pour le Vaucluse, 60% pour les Bouches-du-Rhône).